

Augmentation de capital annoncée

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège social : 64, Rue de Palestine –1002– Tunis

La société ASSURANCES MAGHREBIA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2011 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la compagnie de **20.000.000 dinars** pour le porter de **10.000.000 dinars** à **30.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **2.000.000 actions nouvelles** de nominal 10 dinars chacune, s'effectuant **simultanément** comme suit :

- **Augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de 15.000.0000 dinars,**
- **Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5.000.000 dinars.**

1) Augmentation par incorporation des réserves et attribution gratuite d'actions

Montant :

Le capital social sera augmenté de **15.000.000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation sera réalisée par l'émission de **1.500.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 10 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution à partir du **1^{er} juillet 2011** à raison de **trois (3) actions nouvelles gratuites** pour **deux (2) actions anciennes**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 1.500.000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011** et seront assimilées aux actions anciennes et ce, dès leur création.

2) Augmentation du capital par souscription en numéraire

Montant :

Le capital social sera augmenté de **5.000.000 dinars** et ce, par la création et l'émission de **500.000 actions nouvelles** de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit 10 dinars l'action, sans prime d'émission.

La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 500.000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- à titre irréductible : à raison d'**une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes**.
Pendant la durée de souscription, le droit préférentiel de souscription est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.
- à titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles désiré. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites par les demandes à titre irréductible.

Période de souscription :

La souscription aux 500.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription et ce, du **1^{er} juillet 2011 au 15 juillet 2011 inclus**.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de l'Union Financière – Intermédiaire en Bourse sis au Boulevard 7 Novembre, Immeuble Maghrebria Tour A BP 66 –1080– Tunis Cedex.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société ASSURANCES MAGHREBIA et ouvert auprès d'Attijari Bank - Agence Liberté, sous le numéro **04 105 044 0017182270 51**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 500.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011** et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.